



Turbine Pelton 09964

NOTICE



Retrouvez
l'ensemble
de nos gammes sur :
www.pierron.fr

 **PIERRON**
ÉQUIPEMENT PÉDAGOGIQUE SCIENTIFIQUE

PIERRON - ASCO & CELDA • CS 80609 • 57206 SARREGUEMINES Cedex • France

Tél. : 03 87 95 14 77 • Fax : 03 87 98 45 91

E-mail : education-france@pierron.fr

1 - Introduction

Cette maquette est une représentation didactique d'une turbine Pelton. Il s'agit d'une turbine hydraulique à 8 augets. Ce type de turbine est utilisé dans les centrales hydroélectriques pour produire de l'électricité à partir d'une chute d'eau.

2 - Contenu de l'emballage

- Une turbine Pelton
- Une notice

Caractéristiques

- Tension maximale : 6 V
- Puissance maximale : 3 W
- \varnothing de la roue (avec augets) : 135 mm
- Raccordement sur cordon de sécurité \varnothing 4 mm
- Matière du boîtier : plexiglas
- Dimensions (lxhxp) : 150 x 200 x 145 mm

Descriptif



Matériel nécessaire

- ▣ Une turbine Pelton
- ▣ Un support de lampe culot E10 réf. 03994.10
- ▣ Une lampe E10 4 V - 40 mA réf. 03709.10
- ▣ Une arrivée d'eau
- ▣ Un bac de récupération d'eau (si nécessaire)

Manipulation

- Positionner la turbine Pelton dans un bac de récupération d'eau
- Connecter la turbine Pelton au support de lampe, muni de sa lampe.
- Placer la turbine Pelton de sorte que l'ouverture du robinet soit bien à l'aplomb de l'orifice du couvercle.
- Ouvrir le robinet à fond.
- Constater que la roue à augets tourne suffisamment vite pour faire briller la lampe.

1 - Entretien

Aucun entretien particulier n'est nécessaire au fonctionnement de votre appareil. Toutes les opérations de maintenance ou de réparation doivent être réalisées par PIERRON - ASCO & CELDA. En cas de problème, n'hésitez pas à contacter le Service Clients.

2 - Garantie

Les matériels livrés par PIERRON - ASCO & CELDA sont garantis, à compter de leur livraison, contre tous défauts ou vices cachés du matériel vendu. Cette garantie est valable pour une durée de 2 ans après livraison et se limite à la réparation ou au remplacement du matériel défectueux. La garantie ne pourra être accordée en cas d'avarie résultant d'une utilisation incorrecte du matériel.

Sont exclus de cette garantie : la verrerie de laboratoire, les lampes, fusibles, tubes à vide, produits, pièces d'usure, matériel informatique et multimédia.

Certains matériels peuvent avoir une garantie inférieure à 2 ans, dans ce cas, la garantie spécifique est indiquée sur le catalogue ou document publicitaire.

Le retour de matériel sous garantie doit avoir notre accord écrit.

Vices apparents : nous ne pouvons admettre de réclamation qui ne nous serait pas parvenue dans un délai de quinze jours après livraison au maximum. À l'export, ce délai est porté à un mois.

La garantie ne s'appliquera pas lorsqu'une réparation ou intervention par une personne extérieure à notre Société aura été constatée.